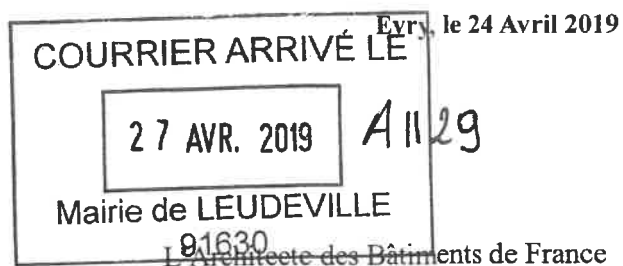


Direction régionale des affaires culturelles
d'Île-de-France
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine

Affaire suivie par : Alice Charlot
Réf : SL/AC/190205_ Evry PLU arrêté



L'Architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur le Maire
Mairie de Leudeville
10, grande Rue
31630 Leudeville

Objet : Révision du PLU de la commune de Leudeville.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Leudeville vous avez sollicité l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Essonne.

Rappel des espaces protégés sur la commune :

La commune de Leudeville comporte un monument historique, la Croix Boissée, inscrit le 05 janvier 1950 qui génère un périmètre de protection de 500 mètres.

Vous trouverez ci-dessous les observations que je peux émettre à propos de la révision du PLU de la commune :

- Concernant les OAP Faubourg de la croix, Chemin du Piège, Route d'Evry, Chemin du Parc : Ces OAP sont composées de voies de circulation en impasse ou en retournement. Ces dispositifs urbains provoquent l'enclavement et le morcellement des quartiers du bourg. Pour éviter ces phénomènes, il conviendrait de connecter ces OAP aux voies existantes qui les entoure.
- Concernant le règlement : Le paragraphe «Aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords » est peu détaillé pour les zones UD et UE qui concernent des bâtiments existants ou projetés qui pourraient avoir des impacts non négligeables sur le territoire de la commune. Il serait souhaitable de maîtriser les formes urbaines, architecturales et techniques de ces édifices en leur donnant un cadre réglementaire plus précis.

L' Architecte des Bâtiments de France
Serge Lifchitz

Copie : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
Préfecture de l'Essonne – Boulevard de France – 91 010 Evry Cedex
Téléphone : 01 69 91 95 10 – Télécopie : 01 69 91 95 28